

A l'attention de :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Unité Départementale de l'Aisne – Equipe 1

25, rue Albert Thomas – 02100 SAINT QUENTIN

Jussy, le 6 décembre 2023

Objet : Demande de dérogation pour le plan d'ensemble et réseaux selon l'article D.181-15-2-I-9 du Code de l'Environnement.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) le 2 mars 2023 concernant le projet Marshall Nouveau Jussy sur la commune de Jussy, dans l'Aisne (02), Mondelez a transmis un plan d'ensemble et de réseaux suivant l'article D.181-15-2-I-9 du Code de l'Environnement.

Compte-tenu de la surface d'implantation du projet, ce plan d'ensemble et réseaux a été réalisé à l'échelle 1/250 au lieu de l'échelle 1/200 (suivant l'article D.181-15-2-I-9 du Code de l'Environnement).

Par conséquent, Mondelez demande qu'une dérogation soit exceptionnellement délivrée compte-tenu de la spécificité du projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement



Hélène DUEZ

Responsable Projets Site de Jussy



Mondelēz France Biscuits Production S.A.S. • Usine de Jussy

87, Avenue de la Victoire • 02480 Jussy • France • Tél. : +33 (0)3 23 63 58 00

Siège Social : 6, avenue Réaumur, 92140 Clamart • S.A.S. au capital de 43 243 320 euros Siren 433 085 149 RCS Nanterre

Code CEE : FR17 433 085 149 • Code NAF : 1072Z